



Communiqué de presse

Pas de licenciement abusif pour l'exemple contre le journaliste Jean-Marc Pitte

Maintien du préavis de grève à France Télévisions pour le mercredi 4 avril 2018

Les délégués des quatre syndicats représentatifs de France Télévisions, signataires du préavis de grève déposé pour le mercredi 4 avril ont rencontré hier jeudi, durant une heure, les représentants de la direction de France Télévisions pour examiner le point unique de leur revendication : l'annulation du licenciement prononcé à l'encontre de Jean-Marc Pitte.

Au cours de cette rencontre, les syndicats ont proposé de lever le préavis si la direction acceptait de recourir à une médiation conformément aux dispositions de l'article 47 de la Convention collective nationale de travail des journalistes (CCNTJ).

Après une suspension de séance, la direction a annoncé qu'elle refuse de s'inscrire dans une médiation, alors qu'elle l'a pourtant accepté récemment dans d'autres cas de licenciement de journaliste.

La violence sociale pour l'exemple ne peut pas être un mode de gouvernance acceptable dans notre entreprise de service public !

Dans ces conditions, le préavis est maintenu pour le mercredi 4 avril.

Les syndicats tiendront une conférence de presse sur ce sujet **mardi 3 avril à 16h00** à la Maison France Télévisions en présence de Jean-Marc Pitte.

Paris, le 30 mars 2018